

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Présidence: Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Rachel VITTE

Présents: Mmes, Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Rachel

VITTE,

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Clément SULPICE, Antoine SCHERMESSER SCHOFF, Mohammed ZAHID

Excusés: Isabelle DUCHEMIN (pouvoir à Olivier FERNANDEZ), Florence PROST (pouvoir à Yves CRISTIN)

Absents: Arnold MORANDAT

Lors de la séance du **30 mars 2023 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

- 1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2023
- **2)** RAJOUT A L'ORDRE DU JOUR: demande de subvention auprès de l'ANS pour le financement d'un terrain de sport, adopté à l'unanimité.
- 3) Vote du compte de gestion : Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie de Bourg en Bresse à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.
 - Le compte de gestion 2022 est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif. Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.
- **4) Vote du compte administratif** : Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Nadine de LAJUDIE première Adjointe, le Maire ayant quitté la salle, vote le **Compte Administratif** de l'exercice 2022 et arrête les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	prévu :	717 056.39 €
	Réalisé :	305 502.13 €
	Reste à réaliser :	41 058.81 €
Recettes	Prévu :	717 056.39 €
	Réalisé :	449 839.26 €

Reste à réaliser : 0

FONCTIONNEMENT

 Dépenses
 Prévu :
 1 228 019.23 €

 Réalisé :
 788 421.85 €

 Reste à réaliser :
 0

 Recettes
 Prévu :
 1 228 019.23 €

 Réalisé :
 956 408.50 €

Reste à réaliser : 0

Commune de Lent 1 / 4

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : $-125\ 965.27\ €$ Fonctionnement : $566\ 825.88\ €$ Résultat global : $440\ 860.61\ €$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix POUR, vote le compte administratif 2022.

5) Vote de l'affectation des résultats : Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 30 mars 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	167 986.65 €
- Un excédent reporté de :	398 839.23 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	566 825.88 €
- Un déficit d'investissement de :	125 965.27 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	41 058.81 €
Soit un besoin de financement de :	167 024.08 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	566 825.88 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	167 024.08 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	399 801.80 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	125 965.27 €

6) Vote des taxes: Le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la suite de la suppression de la taxe d'habitation les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019. A compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « TAXE D'HABITATION DES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRE LOCAUX MEUBLES NON AFFECTES A L'HABITATION PRINCIPALE (THRS) et son taux doit être voté annuellement.

Après étude et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 14 voix POUR,

DECIDE d'augmenter le taux d'imposition communal de 1 point pour le foncier bâti

FIXE comme suit les taux d'imposition communaux pour l'année 2023 :

* taxe foncière (bâti) : 30.66 %

* taxe foncière (non bâti) : 45.90 %

* taxe d'habitation (THRS) : 14.15 %

Commune de Lent 2 / 4

7) Vote des subventions

RESTAURANT SCOLAIRE	700.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	600.00 €
SAPEURS POMPIERS	800.00 €
SOU DES ECOLES	800.00€

8) Vote du budget 2023 : Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement : 1 330 131.80 €

Section d'investissement : 819 723.88 €

Dont en dépenses 41 058.81 € de restes à réaliser

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2023

9) CESSION DE PARCELLES - Le Maire informe l'assemblée, que la propriété dont les références cadastrales sont D 398 est frappée d'alignement sur les parcelles D 399 d'une surface de 139 m² et D 402 d'une surface de 24 m², 221 route des Chatillons Le Boudon, et sont destinées à être cédées à la commune pour l'élargissement du chemin. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME que les parcelles citées ci-dessus sont destinées à être cédées à la commune étant frappées d'alignement,

AUTORISE le Maire à signer l'acte de cession gratuite de ces parcelles à la commune, qui aurait dû être régularisé lors de la construction.

10) Demande de subvention - Le Maire informe l'assemblée que suite au projet « aire de jeux espaces extérieurs du centre de loisirs » il serait souhaitable d'équiper la commune d'un terrain multisports et d'un skate-park.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'ANS (agence nationale du sport) et tout autre financeur éventuel.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

		Montant des	
Sources	Travaux H.T.	subventions demandées	taux
Terrain multisports	99 026 €		
Fonds propres		19 806 €	20 %
ANS		79 220 €	80 %
TOTAL HT		99 026 €	100 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOPTE l'opération d'équiper la commune d'un terrain multisports et d'un skate-park,

APPROUVE la demande de subvention à l'ANS et à tout autre financeur,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent.

Commune de Lent 3 / 4

QUESTIONS DIVERSES:

Dates des prochains conseils municipaux 2023

- 27 avril, 25 mai 18h45, 29 juin, 20 juillet, 7 septembre
- Un état annuel récapitulatif des indemnités des élus a été présenté au conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Commune de Lent 4 / 4